



# 3<sup>ème</sup> édition de la Fête de la lecture

## RÈGLEMENT DU CONCOURS MULTIMÉDIA

### « Dis-moi comment tu bouges »

#### **Article 1 : Nature du concours**

Dans le cadre de la Fête de la lecture, un concours de création multimédia est organisé sur le thème :

« Dis-moi comment tu bouges ».

Le thème est très ouvert. Vous pouvez capturer un mouvement ou évoquer un changement, mais il existe bien d'autres pistes à explorer. Laissez libre cours à votre créativité et surprenez-vous et surprenez-nous !

#### **Article 2 : Calendrier du concours multimédia 2017**

- 4 mars : lancement du concours
- 18 mars : date limite de dépôt des vidéos
- du 19 mars au 24 mars : réunion du jury
- 25 mars : présentation au public de la Fête de la lecture des vidéos sélectionnées, remise des prix
- 15 avril : retour possible des vidéos auprès de leur créateur

#### **Articles 3 : Participation**

Chaque participant devra remplir et signer le bon de participation du concours (voir document ci-joint). Le fait de signer le bulletin de participation et d'envoyer un film oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation. La participation à ce concours est gratuite

Toute information révélée fausse ou non avenue exclurait implicitement le participant du jeu.

#### **Article 4 : Modalité - Format**

Le concours s'adresse à toute personne âgée de 18 ans au moins. Les participants ont la possibilité de travailler en individuel ou au sein d'une équipe. Dans ce dernier cas, les membres de cette équipe désigneront parmi eux un représentant qui agira en leur nom et pour leur compte. Le membre d'une équipe pourra également participer au concours en individuel et/ou en tant que membre d'une ou plusieurs autre(s) équipe(s) à condition que les membres de l'équipe, le nom de l'équipe et la vidéo soient différents.

Pour participer au concours, il suffit d'élaborer une vidéo de 3 min maximum en français sur le thème du concours. En introduction, figureront obligatoirement, le titre du film et un nom d'auteur fictif.

Les responsables du concours se réservent le droit de ne pas accepter les films qu'ils jugent discriminants de toute nature ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

### **Article 5: Conditions**

Le concours est ouvert à tout public de 18 ans et plus, hormis aux membres du jury. Les trois meilleures vidéos seront primées.

Les participants doivent être l'auteur des documents multimédias transmis dans le cadre du concours et déclarer qu'ils sont libres de tous droits. Les participants doivent s'assurer de l'autorisation des personnes photographiées ou filmées. L'organisateur et ses partenaires ne sauraient encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.

La vidéo sera remise entre le 4 mars et le 18 mars 2017 soit à la médiathèque, soit à l'accueil de la mairie, 3 rue du Petit Ballainvilliers à Ballainvilliers. accompagnée du bulletin de participation joint à ce règlement.

### **Article 6 : Composition du jury**

Un jury composé de personnes du Conseil Municipal, du Comité de Pilotage de la Fête de la lecture et de membres d'associations, se réunira dans la semaine du 18 au 25 mars 2017 et se chargera de désigner les trois gagnants. La composition du jury pourra être modifiée en fonction des disponibilités de ses membres.

Les délibérations du jury sont confidentielles. Le jury est souverain et n'a pas à motiver ou justifier son choix. Ses décisions ne pourront, en aucun cas, faire l'objet d'une réclamation

Les gagnants seront informés et invités à la remise de prix qui aura lieu le jour de la fête de la lecture ; samedi 25 mars 2017 à partir de 18h00, salle Monet (Château de Ballainvilliers).

### **Article 7 : Critères d'évaluation et désignations des gagnants**

Le jury prendra en compte l'originalité, la créativité et la présentation des travaux. Il désignera trois lauréats.

### **Article 9 : Publication des films**

En participant au concours multimédia, le candidat accepte que sa vidéo soit utilisée par l'organisateur pour être publiée sur internet. Il accepte aussi qu'elle soit présentée au public de la Fête de la lecture, le 25 mars 2017.

Les auteurs des films présentés par l'organisateur et ses partenaires ne pourront prétendre à aucune forme de rémunération.

### **Article 10 : Récompenses**

Les trois lauréats du concours multimédia recevront des livres ou des objets culturels. Des prix supplémentaires pourront être attribués aux autres candidats sur décision du jury.

### **Article 11 : Responsabilité**

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si par suite d'un événement de force majeure, le concours multimédia devait être annulé, reporté ou modifié, de même que de toute perte, retard ou avarie dans l'acheminement des productions.

### **Article 12 : Retour des films**

Les participants s'engagent à laisser leur production jusqu'au 15 avril 2017 à la disposition des organisateurs afin que leurs films puissent être présentés à l'occasion de la Fête de la lecture ou ultérieurement.

À partir du 15 avril, les participants pourront récupérer leurs films à la mairie.

### **Article 13 : Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

## Bulletin d'inscription Candidature individuelle

Date de dépôt : .....

- à la médiathèque de Ballainvilliers (Château)  
 à l'accueil de la mairie, 3 rue du Petit Ballainvilliers

Titre du film : .....

Pseudonyme choisi : .....

Candidature individuelle

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courriel : .....

-----  
J'accepte les conditions du concours (Règlement joint à ce bulletin) et je m'engage à ne pas remettre en cause les décisions du jury.

Signature du candidat : .....

-----  
Numéro attribué par les organisateurs au film : .....

-----  
**À présenter pour récupérer le film à partir du 15 avril 2017**

**Partie à conserver par la médiathèque ou la mairie**

Nom : .....

Prénom : .....

Film remis le : ..... au candidat.....

Signature du candidat : .....

## Bulletin d'inscription Candidature collective

Date de dépôt : .....

- à la médiathèque de Ballainvilliers (Château)  
 à l'accueil de la mairie, 3 rue du Petit Ballainvilliers

Titre du film : .....

Pseudonyme choisi : .....

### Candidature collective

Le représentant de l'équipe

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courriel : .....

Nom et prénom des autres membres de l'équipe :

.....  
.....  
.....  
.....

Engagement du représentant de l'équipe :

J'accepte les conditions du concours (Règlement joint à ce bulletin) et je m'engage à ne pas remettre en cause les décisions du jury.

Signature du représentant :

Numéro attribué par les organisateurs au film : .....

À présenter pour récupérer le film à partir du 15 avril 2017

Partie à conserver par la médiathèque ou la mairie

Nom : .....

Prénom : .....

Film remis le : ..... au représentant .....

Signature du représentant :